

**Règlement du Marathon toutes danses
en faveur du Téléthon 2019
samedi 30 novembre de 22h à 2h
Salle des fêtes de Cherbourg en Cotentin**

- 1) Le marathon s'adresse exclusivement à un public amateur : il est ouvert à toutes les danseuses et tous les danseurs, sans distinction de catégorie, d'âge, de niveau et de situation géographique. Le jury se donne le droit d'éliminer tout candidat-e dont le niveau serait jugé nettement supérieur (semi-professionnels ou professionnels ainsi que les membre du comité).
- 2) Parmi les finalistes, un jury sélectionnera trois couples pour un podium ...
- 3) Les inscriptions :
elles peuvent se faire de manière individuelle, jusqu'au jour de l'événement, sur place, le 30 novembre. Toutefois participer au marathon impose un partenaire ; il sera donc formé des couples* sur place.
(* Il faut entendre par « couple » soit 1 danseuse et 1 danseur, soit 2 danseuses ou soit 2 danseurs).
Si une personne se retrouve sans partenaire au départ du marathon, celle-ci ne pourra pas concourir.
- 4) L'identification des couples :
port obligatoire d'un numéro commun au couple. Ce numéro sera attribué d'office. Le dossard sera remis avant le lancement du téléthon, il devra être porté de façon lisible. Il est possible de changer de partenaire sur une danse, toutefois le jury ne portera pas de jugement sur la sélection pour ces nouveaux couples. Un espace sera clairement délimité dans la salle pour ne pas gêner les danseurs qui pourront participer, en même temps à la soirée dansante.
- 5) Le tarif :
il est demandé un minimum de **2,50€** pour pouvoir accéder à la salle des fêtes et/ou participer au marathon. Dès que vous vous serez acquitté de cette somme, il vous sera aussitôt remis un bracelet et le dossard que vous devrez porter sur vous.
Il sera possible de vous inscrire, en amont, sur le site de Danses en Manche et d'y effectuer votre règlement. Il ne pourra être envisagé aucun remboursement.
- 6) La tenue :
il ne sera pas exigé ni de tenues ni de chaussures particulières pour participer. Toutefois c'est un critère qui pourra être pris en compte par le jury si il y a besoin de départager les finalistes.

7) Le jury :

il y aura un jury composé de 2 ou 3 personnes neutres, faisant autorité dans le milieu de la danse. Comme seuls 3 couples de finalistes seront élus, c'est le jury qui fera ce choix sur des critères précis définis par avance (musicalité, connaissance des danses, comportement sur la piste, présence). Les décisions du jury seront sans appel.

8) La récompense :

3 couples sélectionnés par le jury se verront remettre un cadeau ainsi qu'une médaille. Il leur sera consacré un article sur la page Facebook de Danses en Manche.

8) Divers

- il n'est pas demandé de certificat médical
- il n'y aura pas de play-liste des musiques de la soirée envoyée ou affichée
- le nombre d'inscriptions individuelles ne pourra pas dépasser 50 personnes (25 couples)
- un-e participant-e peut avoir besoin de s'absenter quelques instants pendant le marathon : il suffit de la signaler à l'un des 4 juges au départ et à ce même juge au retour.

9) L'inscription au marathon implique l'acceptation pure et simple du règlement.

10) Au cours du marathon, la responsabilité de l'association « Danses en Manche » ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne, ou subi par elle, y compris les candidats et accompagnants.